

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00145

Numéro SIREN : 712 620 715

Nom ou dénomination : SUEZ RV MEDITERRANEE

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2022 sous le numéro de dépôt 2019



61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

SUEZ RV MEDITERRANEE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

SUEZ RV MEDITERRANEE

Société par actions simplifiée

RCS : NARBONNE 712 620 715

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique de la société SUEZ RV MEDITERRANEE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SUEZ RV MEDITERRANEE relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles

prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre société constitue des provisions pour réaménagement et suivi long terme des installations de stockage de déchets selon les modalités décrites dans la partie « Provisions » des « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe. Notre appréciation de ces provisions s'est fondée sur une prise de connaissances des hypothèses retenues, une revue des calculs effectués par votre société, une comparaison des estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et un examen des procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de notre appréciation des évaluations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations.

Tel qu'indiqué dans la partie « Immobilisations financières » des « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur coût d'acquisition ou d'apport. A la date d'arrêté des comptes, ils sont dépréciés pour les ramener à leur valeur d'usage lorsque celle-ci est inférieure au coût historique. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur d'inventaire et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des

procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, *date de signature électronique*

Document authentifié et daté par signature électronique

Julien HUVÉ

Bilan actif

BILAN-ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 002 799	999 178	3 621	0
Fonds commercial	640 234	640 234	0	
Autres immobilisations incorporelles	827 389	116 098	711 291	464 376
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	2 470 421	1 755 510	714 912	464 376
Terrains	34 326 560	18 062 691	16 263 869	47 175 890
Constructions	47 251 481	33 885 649	13 365 831	10 006 684
Installations techniques, matériel	93 208 593	70 420 995	22 787 598	25 509 077
Autres immobilisations corporelles	23 845 377	22 390 167	1 455 210	2 062 571
Immobilisations en cours	45 035 515		45 035 515	10 940 676
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	243 667 526	144 759 502	98 908 024	95 694 897
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	48 122 590	47 073 990	1 048 600	1 084 610
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	592 445		592 445	7 772 367
TOTAL immobilisations financières	48 715 035	47 073 990	1 641 045	8 856 977
Total Actif Immobilisé (II)	294 852 982	193 589 002	101 263 980	105 016 250
Matières premières, approvisionnements	441 725		441 725	398 127
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	41 883		41 883	44 763
Marchandises				
TOTAL Stock	483 608	0	483 608	442 890
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0	
Clients et comptes rattachés	47 755 495	2 340 772	45 414 723	13 498 187
Autres créances	13 666 292	572 600	13 093 692	19 730 584
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	61 421 787	2 913 372	58 508 415	33 228 771
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	59 595		59 595	275 312
TOTAL Disponibilités	59 595	0	59 595	275 312
Charges constatées d'avance	315 714		315 714	452 604
Total Actif Circulant (III)	62 280 704	2 913 372	59 367 332	34 399 578
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	357 133 686	196 502 374	160 631 312	139 415 828

Bilan passif

BILAN-PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel Dont versé : 7 835 694	7 835 694	7 835 694
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 453 378	2 453 378
Ecart de réévaluation Dont écart d'équivalence		
Réserve légale	783 569	783 569
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées Dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves Dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :		
TOTAL Réserves	783 569	783 569
Report à nouveau	-21 932 640	-15 333 016
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	10 563 528	-6 599 624
Subventions d'investissement	8 521 965	9 175 053
Provisions réglementées	3 411 914	3 681 657
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	11 637 409	1 996 711
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques	3 563 626	3 461 299
Provisions pour charges	23 370 782	20 319 466
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	26 934 408	23 780 765
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36 861	
Dont emprunts participatifs :	66 911	119 773
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL Dettes financières	103 773	119 773
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	979 113	2 323 528
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 212 264	44 104 253
Dettes fiscales et sociales	19 858 146	17 015 301
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 674 544	3 721 396
Autres dettes	47 231 655	46 354 100
TOTAL Dettes d'exploitation	121 955 723	113 518 579
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	122 059 495	113 638 353
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	160 631 312	139 415 828

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	11 739 849	128 903	11 868 752	5 743 858
Production vendue services	193 651 297	2 193	193 653 490	172 056 201
Chiffres d'affaires nets	205 391 146	131 097	205 522 242	177 800 059
Production stockée			41 883	
Production immobilisée			426 018	399 135
Subventions d'exploitation			31 373	8 326
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			6 402 618	4 123 212
Autres produits			1 209 186	1 211 824
Total des produits d'exploitation (I)			213 633 321	183 542 556
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 115 532	-67 079
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			1 153 584	1 352 587
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			1 165	35 688
Autres achats et charges externes			126 379 147	115 902 701
Impôts, taxes et versements assimilés			19 141 945	13 020 744
Salaires et traitements			22 462 831	23 036 538
Charges sociales			8 783 287	9 137 407
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	9 954 002	10 607 504
		Dotations aux provisions	80 295	566 949
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	2 963 927	445 490
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	6 403 070	2 474 530
Autres charges			6 787 007	6 375 644
Total des charges d'exploitation (II)			205 225 791	182 888 703
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			8 407 530	653 853
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				2 916
Produits financiers de participations			732 796	944 324
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				410 737
Autres intérêts et produits assimilés			2 137 792	207 624
Reprises sur provisions et transferts de charges			3 401	43 786
Différences positives de change				0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			2 873 989	1 606 470
Dotations financières aux amortissements et provisions			653 415	776 947
Intérêts et charges assimilées			151 745	2 745 863
Différences négatives de change				1
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			805 160	3 522 811
RÉSULTAT FINANCIER			2 068 829	-1 916 341
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			10 476 359	-1 265 403
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				6 065
Produits exceptionnels sur opérations en capital			743 770	965 500
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 740 187	46 787 508
Total des produits exceptionnels (VII)			3 483 957	47 759 073
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			175 949	194 244
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			848 992	205 205
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			581 467	52 754 576
Total des charges exceptionnelles (VIII)			1 606 409	53 154 026
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)			1 877 548	-5 394 953
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			275 000	
Impôts sur les bénéfices (X)			1 515 378	-60 732
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			219 991 266	232 908 099
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			209 427 738	239 507 724
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			10 563 528	-6 599 624

ANNEXE

I - Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice, notre société n'a pas enregistré d'impacts significatifs en relation avec la Covid-19.

Notre filiale Lignatech 13 (421 117 839 RCS Salon de Provence) détenue à hauteur de 50 % a été radiée d'office par le Greffe le 19/8/2021 en vertu de l'article R 123-131 du Code de Commerce qui prévoit : « est radiée d'office toute personne morale, après mention au registre de sa dissolution, au terme du délai fixé par les statuts pour la durée de la liquidation ou, à défaut, au terme d'un délai de trois ans après la date de cette mention ».

II - Événements post-clôture

En lien avec l'OPA Veolia, le 31 janvier 2022, le périmètre SUEZ RV France a été cédé à la nouvelle SA SUEZ (ex SONATE Bidco), société anonyme de droit français sis Tour CB 21 - 16 Place de l'Iris - 92400 Courbevoie immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 901 644 989.

Cette situation induit pour notre société une sortie en date du 31/01/2022 à la fois du périmètre d'intégration fiscale « Suez Groupe » et à la fois une sortie du périmètre de consolidation « Suez Groupe ».

Nous n'avons pas, à date, connaissance d'autres événements significatifs qui puissent impacter les comptes de notre société pour l'exercice clos au 31/12/2021, notamment en lien avec le conflit armé en Ukraine ou avec les sanctions internationales prises à l'encontre de la Russie.

A noter que par décisions du 3 janvier 2022, Monsieur Guillaume LE GOFF a été nommé en qualité de DGD en remplacement de Monsieur Bruno Lavigne, démissionnaire.

Et qu'enfin, la société SUEZ RV Méditerranée est devenue associée unique de la société SUEZ MCE à la suite d'une cession de 10 parts sociales intervenue le 28 février 2022 avec SUEZ RV France. Par conséquent, notre Société détient 100 % du capital de la Société SUEZ MCE (ex SUEZ RV Paris).

III - Principes, règles et méthodes comptables

1 - Note préliminaire

Les comptes sont établis et présentés en euros. Les comptes ont été établis en application des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, à jour des règlements du Comité de la Réglementation Comptable intervenus depuis le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

Ces comptes annuels sont élaborés et présentés dans le respect des principes comptables de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

2 - Evolutions des principes et méthodes comptables sur l'exercice

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Pour conserver au résultat financier un caractère de résultat courant et permettre des comparaisons utiles d'un exercice à l'autre, toutes les opérations financières relatives aux participations et aux créances rattachées en capital, relatives à ce portefeuille, sont inscrites en résultat exceptionnel. Il s'agit notamment des dotations et reprises de provisions sur titres de participations et créances rattachées, ainsi que des pertes éventuelles relatives à ces éléments.

3 - Immobilisations incorporelles

Fonds de commerce

Les immobilisations incorporelles comprennent, outre la valeur du fonds commercial, des logiciels informatiques d'application et leurs modifications ultérieures, qui font l'objet d'un amortissement linéaire.

Le poste "fonds commercial " correspond aux fonds acquis ou apportés représentant l'activité des entités concernées. Les fonds de commerce sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les fonds commerciaux et les droits au bail sont amortis si leur durée de vie peut être estimée. Dans le cas contraire, un test annuel de perte de valeur est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur de réalisation (actualisation du cash-flow futur). Les cash-flows actualisés sont évalués à partir des budgets et prévisions en prenant en compte une valeur terminale.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur de réalisation devient inférieure à leur valeur comptable.

Eléments constitutif du fond commercial

Composition	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette
Divers FDC	640 234	640 234	0
TOTAL	640 234	640 234	0

4 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

5 - Immobilisations financières

Les frais d'acquisition des immobilisations financières (Droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte, ...) sont constatés dans le coût d'entrée de l'actif.

6 - Amortissement des immobilisations

Les immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans
Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Agencement et Aménagement	Linéaire	10 à 20 ans
Installations Techniques	Linéaire	7 à 15 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	8 ans à 20 ans
Matériel Informatique	Linéaire	3 ans

Sauf mention contraire, les dotations aux amortissements sont comptabilisées au sein des charges d'exploitation.

7 - Dépréciation des immobilisations

Les immobilisations peuvent faire l'objet de dépréciations quand leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Dans une optique de continuité de l'utilisation des immobilisations, la dépréciation est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Dans une optique de cession, la dépréciation est calculée en fonction de la valeur de cession nette des coûts de transaction.

8 - Dépréciation des terrains des Installations de stockage de déchets (ISD)

Les terrains des ISDND sont dépréciés au prorata de la consommation du vide de fouille inscrit dans les arrêtés préfectoraux.

9 - Titres de participation

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Une dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à la valeur d'utilité, appréciée notamment par rapport à la valeur intrinsèque, ou à la valeur de rendement. Dans le cas où notre société déciderait d'effectuer une cession de titres, et que la valeur comptable de ces derniers soit supérieure à la valeur de marché, une dépréciation complémentaire serait passée afin de s'aligner à la valeur des titres.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la société estime que son engagement est supérieur aux actifs détenus ou s'il existe un risque sur certaines participations qui ne se matérialisera pas nécessairement par une perte d'actif.

10 - Stocks et en-cours

Ils sont comptabilisés au coût d'achat net des rabais, remises et ristournes obtenues.

L'évaluation de ce stock s'effectue selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Si la valeur actuelle des stocks est inférieure à leur coût d'entrée (vétusté, baisse des cours, etc...), alors les stocks sont évalués pour leur valeur actuelle au moyen d'une provision pour dépréciation.

11 - Créances

Les créances d'exploitation sont inscrites pour leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Les règles de dépréciation des créances clients échues s'établissent comme suit :

- créances clients échues comprises entre 6 et 9 mois d'ancienneté : dépréciation à hauteur de 40%
- créances clients échues comprises entre 9 et 12 mois d'ancienneté : dépréciation à hauteur de 60%
- créances clients échues depuis plus de 12 mois : dépréciation à hauteur de 80%.

La société applique les règles du Groupe à l'exception de cas spécifiques documentés par le management.

12 - Provisions

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable, conformément au règlement ANC n°2018-07 sur les passifs.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture.

a) Provision pour coûts de traitement ou d'élimination des déchets

Le traitement ou l'élimination des déchets pouvant être réalisés sur l'exercice comptable suivant, la future charge qu'il représente est constatée lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires à la réception des déchets.

Le montant s'élève à 0 k€ à la fin de l'exercice.

b) Provision pour réaménagement et suivi long terme des installations de stockage de déchet

En application de l'avis du CNC n°2000 – 01, une provision pour remise en état et suivi long terme des installations de stockage de déchets est comptabilisée au fur et à mesure des dégradations occasionnées par l'exploitation du site conformément aux obligations légales.

Les provisions pour réaménagement concernent les coûts nécessaires à la constitution de la couverture servant à la protection contre les infiltrations d'eau et à l'intégration du site réaménagé dans l'environnement. Elles sont calculées site par site, en fonction du coût de couverture retenu, au prorata de l'utilisation de chaque site et sous déduction des travaux déjà effectués.

Les provisions pour suivi long terme sont constituées par les coûts de reprise de la couverture, d'entretien et de contrôle des réseaux d'eaux souterraines et superficielles, de collecte et traitement des lixiviats et du biogaz pendant 30 ans pour les sites fermés avant le 1er Juillet 2016 ou 25 ans pour les sites ouverts après le 1er Juillet 2016. Elles sont calculées site par site et sont constituées pendant la période d'exploitation du site. Elles font l'objet d'une actualisation financière correspondant à l'évaluation à la date de clôture, de la valeur actuelle des décaissements qui devront être engagés pendant la période de trente ans suivant la fermeture, conformément aux obligations mentionnées dans les arrêtés préfectoraux de fermeture des sites.

Le montant utilisé des reprises de provisions pour risques et charges s'élève à 3 440 k€, pour un total de 20 015.2 k€.

c) Provisions pour Gros Entretien et Renouvellement (G.E.R.)

Parmi nos obligations contractuelles, figure l'obligation de renouveler les installations afin de maintenir en état normal de fonctionnement les outils de production qui nous sont confiés par

les collectivités locales dans le cadre de contrats d'exploitation ou de délégation de service public.

La base de calcul de ces provisions correspond au coût de remplacement des installations. Pour les matériels dont la date de fin de vie est antérieure à la fin de contrat, la dotation est calculée, matériel par matériel, en répartissant la valeur de remplacement sur la durée de vie du bien. Les dépenses effectuées à ce titre donnent lieu à des reprises de la provision dotée à cet effet.

Le montant s'élève à 139.1 k€ à la fin de l'exercice.

d) Provisions pour litiges fiscaux

Les conséquences financières à la suite des litiges fiscaux sont comptabilisées par voie de provisions pour les montants notifiés ou acceptés ou considérés comme présentant une sortie de ressource probable pouvant être déterminée de manière fiable.

Le montant s'élève à 3 169.9 k€ à la fin de l'exercice

e) Provision pour médailles du travail

Les médailles du travail récompensent l'ancienneté des services effectués par toute personne salariée ou assimilée. Conformément à l'avis du CNC n°2004-05 du 25 mars 2004, une provision relative aux gratifications versées à l'occasion de la remise des médailles du travail est enregistrée dans les comptes.

Le montant s'élève à 46.4 k€ à la fin de l'exercice.

f) Provision pour traitement des terres polluées

Une partie croissante de l'activité de certaines entreprises du groupe consiste en la réception et la valorisation de terres polluées. Le traitement de valorisation se fait dans des bio centres (traitement physico-biologique).

Le traitement pouvant s'étaler sur plusieurs mois, la future charge qu'il représente est constatée à la réception des terres lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Une étude a déterminé un ratio standard de charges à la tonne de terres polluées à traiter qui est appliqué et repris progressivement en fonction des étapes de traitement exécutées. Si les terres polluées présentent des caractéristiques exceptionnelles, des provisions complémentaires particulières sont passées pour couvrir les charges engendrées (évacuations externes, application de TGAP, . . .).

Le montant s'élève à 0 k€ à la fin de l'exercice.

g) Provision pour démantèlement

Le coût d'une immobilisation corporelle inclut le coût de son démantèlement lorsque l'entreprise encourt de telles obligations. En conséquence, un composant, d'un montant égal au coût prévisionnel actualisé des travaux de démantèlement, est inscrit à l'actif pour chacun des sites industriels de la société et amorti sur la durée théorique d'exploitation. Dans le même temps une provision d'un même montant est créée au passif.

Compte tenu des obligations afférentes aux installations classées définies par le code de l'environnement en ses articles L511 et suivant, la société a comptabilisé des actifs de démantèlement et les provisions correspondantes pour chacun de ses sites de traitement.

Ces montants ont été estimés sur la base du retour d'expérience de démantèlement déjà réalisés et/ou de devis. Les opérations de démantèlement génèrent une augmentation de la valeur vénale du terrain dont il est tenu compte dans le calcul.

Le composant démantèlement enregistré dans le poste constructions d'un montant de 0 k€ est amorti sur la durée de vie du site, une charge de désactualisation de la provision est constatée chaque année en charge financière.

L'amortissement cumulé à la fin de l'exercice s'établit à 0 k€.

Les arrêtés préfectoraux ne précisant pas de date de fin d'exploitation, la durée de vie résiduelle des installations existantes au 1er janvier 2005 a été fixée à 20 ans, ces sites de création ancienne ont fait l'objet de nombreux travaux d'amélioration successifs et il n'est pas possible de déterminer une date effective de démarrage. S'agissant de la durée de vie des installations nouvelles, celle-ci est fixée à 30 ans pour tenir compte des spécificités de l'activité de traitement des déchets dangereux.

Ces provisions, certaines dans leur principe, mais dont la date précise de démantèlement n'est fixée ni par les autorités ni arrêtée par la société, ne sont pas déduites du résultat fiscal.

Les taux retenus pour le calcul de l'actualisation des actifs et provisions pour démantèlement sont ceux généralement appliqués au sein du groupe Suez Environnement, à savoir :

- Taux d'actualisation 5%
- Taux d'inflation 1,90%

13 - Provisions réglementées

a) Amortissements dérogatoires

La société constitue une provision au titre des amortissements dérogatoires. Cette provision représente le montant des amortissements déduits du résultat en application de la réglementation fiscale par anticipation par rapport au plan d'amortissement comptable des immobilisations.

Le montant s'élève à 3 411.9 k€ à la fin de l'exercice.

14 - Charge d'impôt

Depuis le 1 janvier 2008, la société est intégrée au sein du groupe d'intégration fiscal de Suez Groupe - SIREN : 433 466 570 Tour CB 21 - 16 place de l'Iris 92040 Paris La Défense.

La création de ce groupe fiscal a donné lieu à la conclusion d'une convention d'intégration fiscale entre SUEZ et la société. Conformément au principe de neutralité, la convention d'intégration fiscale prévoit l'obligation pour SUEZ de restituer à la société les économies d'impôt résultant de l'utilisation de ces déficits dès qu'elle redevient bénéficiaire.

Le montant des déficits reportables à la clôture de l'exercice est de 0 k€.

IV - Information sur la société consolidante

Au 31/12/2021, notre société est consolidée selon la méthode d'intégration globale dans les comptes de la société Suez Groupe (Siren 433 466 570) dont le siège social se trouve à l'adresse suivante :

Tour CB21
16 Place de l'Iris
92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX

V - Notes sur le bilan

1 - Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
				Réévaluation	Acqu. et apports	
Frais d'établissement et de développement (I)						
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			2 221 030		440 799	
Terrains			64 880 262		0	
Constructions	Sur sol propre		16 972 624		3 695	
	Sur sol d'autrui		18 417 734		283 882	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		7 155 074		1 112 465	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			90 725 280		1 127 471	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					
	Matériel de transport		24 046 110		33 918	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		1 305 426		0	
	Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours			10 940 676		8 423 356	
Avances et acomptes						
TOTAL (III)			234 443 185	0	10 984 787	
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations			48 599 350		990	
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières			7 772 367		12 466	
TOTAL (IV)			56 371 717	0	13 456	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			293 035 932	0	11 439 043	
Cadre B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
			Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)						
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			191 408		2 470 421	
Terrains			30 553 701		34 326 560	
Constructions	Sur sol propre		-290		16 976 609	
	Sur sol d'autrui		-173 026		18 874 642	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		-3 132 691		11 400 230	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			-1 720 977	365 135	93 208 593	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					
	Matériel de transport		-29 058	1 568 672	22 540 415	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		-17 585	18 049	1 304 963	
	Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours			-25 671 482		45 035 515	
Avances et acomptes						
TOTAL (III)			-191 408	1 951 855	243 667 526	0
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations				477 750	48 122 590	
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières				7 192 388	592 445	
TOTAL (IV)			0	7 670 138	48 715 035	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0	9 621 993	294 852 982	

Les immobilisations de Bellegarde ont été reclassées en immobilisation en cours pour 32 M€.

2 - Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon leurs durées réelles d'utilisation conformément à l'avis 2005-D du CNC, ces données sont les suivantes

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables			Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 111 920	3 356		1 115 276	
TOTAL I			1 111 920	3 356	0	1 115 276	
Terrains			15 990 293	1 175 700		17 165 994	
Constructions	Sur sol propre		15 077 315	673 797		15 751 111	
	Sur sol d'autrui		10 056 383	769 218		10 825 601	
	Installations générales, agencements		5 939 651	516 504		6 456 154	
Installations techniques, matériels et outillages			64 135 843	6 163 077	171 529	70 127 392	
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers						
	Matériel de transport		22 035 904	630 212	1 532 856	21 133 260	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier		1 252 551	22 139	18 049	1 256 642	
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL II			134 487 941	9 950 646	1 722 434	142 716 153	
TOTAL GENERAL (I + II)			135 599 861	9 954 002	1 722 434	143 831 429	
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. Incorporelles							
TOTAL I	0	0	0	0	0	0	0
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
Constructions - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et am. des constructions							
Inst. techniques mat. et outillages	7 037	526 601			215 195		318 442
Inst. gales, agenc. am. Divers							
Matériels de transport	281	10 507			599 015		-588 227
Mat. bureau et inform. mobilier							
Emballages récup. et divers							
TOTAL II	7 318	537 108	0	0	814 210	0	-269 784
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III							
TOTAL GENERAL (I + II+II)	7 318	537 108	0	0	814 210	0	-269 784
Total général non ventilé	544 426	Total général non ventilé		814 210	Total général non ventilé		-269 784
Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

3 - Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	3 681 657	544 467	814 210	3 411 914
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	3 681 657	544 467	814 210	3 411 914
Provisions pour litige	546 699	223 468	121 141	649 026
Frais de développement				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions	51 928	6 954	12 435	46 447
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien	20 092 795	3 682 595	3 621 009	20 154 381
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	174 743	3 143 468	148 257	3 169 953
Autres provisions pour risques et charges	2 914 600	0		2 914 600
TOTAL (II)	23 780 765	7 056 485	3 902 842	26 934 408
Provisions sur immos incorporelles	644 734	-4 500		640 234
Provisions sur immos corporelles	4 260 348	84 795	2 301 794	2 043 349
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	47 036 990	37 000		47 073 990
Provisions sur autres immos financières	477 750	0	477 750	
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	412 092	2 391 127	462 446	2 340 772
Autres provisions pour dépréciations	33 398	572 800	33 598	572 600
TOTAL (III)	52 865 311	3 081 222	3 275 588	52 670 945
TOTAL GENERAL (I + II + III)	80 327 732	10 682 174	7 992 639	83 017 267
Dont dotations et reprises d'exploitation		9 447 292	5 249 051	
Dont dotations et reprises financières		653 415	3 401	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		581 467	2 740 187	
dépréciations des titres mis en équivalence				

4 - Créances et dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations						
Prêts						
Autres immos financières			592 445		592 445	
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			592 445	0	592 445	
Clients douteux ou litigieux			181 905		181 905	
Autres créances			47 573 590	47 573 590		
Créances représentatives de titres prêtés						
Personnel et comptes rattachés			111 281	111 281		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			410 158	410 158		
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		0	0		
	Taxe sur la valeur ajoutée		8 435 037	8 435 037		
	Autres impôts		52	52		
	Etat - divers		64 686	64 686		
Groupes et associés			956 103	956 103		
Débiteurs divers			3 688 975	3 688 975		
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			61 421 787	61 239 882	181 905	
Charges constatées d'avance			315 714	315 714		
TOTAL DES CREANCES			62 329 946	61 555 596	774 350	
Prêts accordés en cours d'exercice						
Remboursements obtenus en cours d'exercice						
Prêts et avances consentis aux associés						
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine			36 861	36 861		
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine						
Emprunts et dettes financières divers			66 911	66 911		
Fournisseurs et comptes rattachés			44 212 264	44 212 264		
Personnel et comptes rattachés			4 791 261	4 791 261		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			3 954 497	3 954 497		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		1 515 378	1 515 378		
	Taxe sur la valeur ajoutée		5 714 044	5 714 044		
	Obligations cautionnées					
	Autres impôts		3 882 967	3 882 967		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			9 674 544	9 674 544		
Groupes et associés			45 817 520	45 817 520		
Autres dettes			1 414 135	1 414 135		
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance						
TOTAL DES DETTES			121 080 382	121 080 382	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice						

5 - Charges à payer

Charges à payer	Montant TTC
Fournisseurs : Factures non parvenues	46 033 001
Clients : Avoirs à établir	1 110 155
Dettes sociales	6 809 951
Dettes fiscales	47 615
TOTAL	54 000 722

6 - Produits à recevoir

Produit à recevoir	Montant TTC
Fournisseurs : avoirs à recevoir	1 511 395
Clients : factures à établir	8 184 733
Créances sociales	254 010
Produits divers	269 478
TOTAL	10 219 616

7 - Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
CCA GARELLI JOSEPH 122021	11 398
CCA HOIRIE 122021	11 324
CCA SMICTOM 122021	18 381
CCA CAMPUS ARTEPARC 122021	30 431
CCA SCI JDS 122021	5 550
CCA GRM IMMO II 122021	40 840
CCA TO IMMO 122021	148 873
CCA GARELLI JOSEPH 122021	11 398
LES BELLES PLANTES 122021	1 243
CCA CABINET GRIMAZ 122021	9 630
CCA TO IMMO ASS 122021	6 798
FNP JDS TAXE F 122021	559
CCA PROVENCE DELTA TAXE F 122021	2 277
CCA GARELLI JOSEPH 122021	7 204
STANLEY CCA 12/2021	9 808
TOTAL	315 714

8 - Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
TOTAL	0

9 - Composition du capital social

Nombre d'associés personnes morales :	1	Nombre de parts correspondantes :	513 816
Nombre d'associés personnes physiques :		Nombre de parts correspondantes :	

Capital détenu par les personnes morales :

IDENTIFICATION		CAPITAL DETENU		ADRESSE			
Dénomination	SIREN	% détention	Nombre de parts	N°	Voie	CP	Commune
SUEZ RV France	775690035	100	513 816	16	PLACE DE L'IRIS	92400	PARIS LA DEFENSE
		100	513 816				

Capital détenu par les personnes physiques :

Nom	Prénom	% détention	Nombre de parts	N°	Voie	CP	Commune

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	7 835 694						7 835 694
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 453 378						2 453 378
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	783 569						783 569
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	-15 333 016				-6 599 624		-21 932 640
Résultat de l'exercice	-6 599 624	10 563 528	-6 599 624				10 563 528
Subventions d'investissement	9 175 053		653 088				8 521 965
Provisions réglementées	3 681 657	544 467	814 210				3 411 914
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 996 711	11 107 996	-5 132 326	0	-6 599 624	0	11 637 409

10 - Liste des filiales et des participations

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations (4)	Quote-part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette				
A. Renseignements détaillés(1) (2)									
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)									
SUEZ RV NIMES	152 449	917 050	100.00%	663 416	663 416		7 791 634	277 092	
SUEZ RV ISTRES	37 000	-12 107 356	100.00%	47 073 990	0		4 205 021	-1 855 362	
SCI LES FAYSSES	246 967	348	100.00%	82 195	82 195		1 837 887		
ECOPOLE DE LAMBERT	150 000	-2 719 980	100.00%	150 000	150 000		15 846 321	-2 085 600	
AUDEVAL	50 000	-783 195	100.00%	50 000	50 000		22 993 482	-1 069 655	
MNCS	200 000	20 332	51.00%	102 000	102 000		18 444 461	1 671 436	
MCE	990								
Filiales (10 à 50% du capital détenu par la société)									
LIGNATECH 13									
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.									
Filiales françaises (ensemble)									
Filiales étrangères (ensemble) (3)									
Participations dans des sociétés françaises									
Participation dans des sociétés étrangères									

- (1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.
- (3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (4) Dans la monnaie locale d'opération.

VI - Notes sur le compte de résultat

1 - Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises			0%
Production vendue biens	11 868 752	5 743 858	107%
Production vendue services	193 653 490	172 056 201	13%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	205 391 146	177 800 059	16%
Chiffres d'affaires nets-Export	131 097		0%
Chiffres d'affaires nets	205 522 242	177 800 059	16%

2 - Transferts de charges

Transferts de charges	Exploitation
Transferts de charges d'exploitation	1 153 567
Transferts de charges financières	0
Transferts de charges exceptionnelles	0
TOTAL	1 153 567

3 - Détail des charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités sur marché	5 100	
Pénalités amendes fiscales	3 553	
Charges de restructuration	167 296	
VNC immobilisations corporelles cédées	229 421	
VNC immobilisations financières cédées	477 750	
Charges exceptionnelles diverses	141 821	
Dotations amortissements dérogatoires	544 467	
Dotations dépréciations exceptionnelles	37 000	
Produits sur cessions d'immobilisations corporelles 20%		89 738
Produits sur cessions d'immobilisations TVA autoliquidée		944
Subventions reçues		653 088
Reprise amortissements dérogatoires		814 210
Reprise dépréciations exceptionnelles		1 448 227
Reprise dépréciations titres non consolidés		477 750
TOTAL	1 606 409	3 483 957

4 - Quote-part des opérations faites en commun

Néant

5 - Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Pour les sociétés dont le CA HT 2021 < 250 millions d'€, le taux d'IS est de 26,5%.
Pour les sociétés dont le CA HT 2021 > 250 millions d'€, le taux d'IS est de 27,5 %.
Une contribution sociale de 3,3% s'ajoute sur la partie de l'impôt supérieure à 763 000€.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Taux (%)	Impôt
Résultat courant	10 476 359	26.93%	1 319 578
Résultat exceptionnel (y compris participation)	1 602 548	26.93%	195 800
Résultat comptable (avant IS)	12 078 906	26.93%	1 515 378

VII - Autres Informations

1 - Rémunération des organes d'administration et de direction

Aucune rémunération n'a été allouée aux organes d'administration et de direction.

2 - Ventilation de l'effectif moyen par catégorie :

Effectif	Effectif moyen salarié	
	N	N-1
Ingénieurs et Cadres	80	88
Agents de maîtrise	73	71
Employés et techniciens	44	48
Ouvriers	412	430
Autres	0	0
TOTAL	609	637

3.1 - Tableau récapitulatif des engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés (à détailler)				
	0			
Immobilisations	-4 470	-4 272	-198	
Cautions	-2 559	-2 153	-406	
		0		
		0		
		0		
		0		
I. Total engagements donnés (A+B+C)	-7 029	-6 425	-604	0
Engagements reçus (à détailler)				
		0		
NEANT		0		
		0		
		0		
		0		
		0		
II. Total engagements reçus	0	0	0	0

3.2 - Détail des engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine					0
Amortissements :					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Dotation de l'exercice					0
Total	0	0	0	0	0
Redevances payées :					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Exercices					0
Total	0	0	0	0	0
Redevances restant à payer :					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
Total	0	0	0	0	0
Valeur résiduelle :					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
Total	0	0	0	0	0
Montant pris en charge dans l'exercice	0	0	0	0	0

3.3 - Détail des engagements à caractère social

Les variations des montants des engagements de la société sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	6079	6563
Coût des services rendus	390	386
Intérêt sur la dette actuarielle	47	51
Modifications de régime		-8
Acquis/Cession hors business combination	-7	140
Réductions	-458	-178
PGA - hypothèses financières	-7	-344
PGA - hypothèses démographiques	35	-400
Prestations payées	-107	-131
Autres		
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	5972	6079

Les indemnités de fin de carrière sont allouées aux salariés en fonction de leurs salaires et de leur ancienneté conformément à la convention collective.

Les hypothèses de calcul retenues au niveau du groupe sont les suivantes :

Taux d'actualisation moyen : 0,71 %

Dont inflation : 1,75 %

Mortalité : INSEE TGH-TGF 2005

En conformité avec les nouvelles dispositions de l'IFRS IC portant sur IAS19, la méthode de calcul des engagements de retraite pour la part des régimes à prestations définies a été revue sur l'exercice 2021 : l'engagement correspondant est désormais étalé sur la période de répartition des droits et non sur la durée de présence du salarié. Cette réforme induit une diminution des engagements de retraite.

SUEZ RV Méditerranée
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 7 835 694 €
Siège social : ZAC de la Coupe – Rue Antoine Becquerel
11000 NARBONNE
712 620 715 - R.C.S. NARBONNE

**EXTRAIT PROCES-VERBAL DE DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 24 JUIN 2022**

AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Sur la base de ces éléments, les décisions suivantes sont adoptées :

QUATRIEME DECISION

L'associée unique, constatant que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître un résultat net comptable de 10 563 528,43 € décide, sur proposition des organes de gestion de la Société, d'affecter le résultat en totalité au compte « report à nouveau », le solde du « report à nouveau » passant ainsi de (21 932 640,49) € à (11 369 112,06) €.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle que la Société n'a pas procédé à des distributions de dividendes sur les trois derniers exercices.

SIXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au Journal la Loi (572 098 507 RCS Paris), une marque de la société « LEXTENSO » dont le siège social est : La Grande Arche – Paroi Nord - 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense (552 119 455 RCS Nanterre) de, au nom de la Société, déposer et signer auprès du Greffe du Tribunal de Commerce et partout où besoin sera, en ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique.

Pouvoir est également donné de déposer et de signer tous formulaires, produire toutes justifications, faire toutes déclarations, affirmations et réserves, acquitter tous droits et taxes, substituer et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Extrait certifié conforme
Le Président
François PYREK

